

## PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Nouvelle-Aquitaine**

Service de l'Environnement Industriel,  
Site de Limoges  
Département énergie, sol, sous-sol  
Division mines et après-mines uranium

Limoges, le

Monsieur le Préfet de la Corrèze  
Préfecture de la Corrèze  
1 rue Souham  
19000 TULLE

**Objet :** Rapport d'inspection du site minier du Peuch à Eyrein

Site : Date de l'inspection	Site minier uranifère du Peuch, commune d'Eyrein (19) 07 octobre 2019
--------------------------------	--

Situation administrative	Travaux miniers souterrains Arrêt des travaux non effectué : site sous police des mines Exploitant : Compagnie Française de Mokta (CFM), représentée par ORANO Mining Propriétaire des terrains de surface : CFM
--------------------------	--

Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Corrèze (2008), - Rapport de l'inspection du 25/04/2010, - Courriers Areva des 14/12/2010, 04/06/2012 et 09/06/2013
-------------------------	--

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'inspection, la division mines et après-mines uranium procède à l'inspection des anciens sites miniers uranifères toujours sous police des mines. La fréquence d'inspection dépend de la taille et des enjeux de chaque site. Pour le site du Peuch qui n'a fait l'objet que de travaux par petits chantiers (cf ci-après), la fréquence d'inspection est comprise entre 7 et 10 ans.

L'objectif de l'inspection de 2019 est de constater l'état du site et de faire le point depuis la précédente inspection du 25 avril 2010 et un affaissement minier signalé par l'exploitant en 2012.

### **I – Présentation du site de le Peuch**

L'ancien site minier « Le Peuch » est localisé à 2,4 km au sud-est du Bourg d'Eyrein. Il occupe une surface très limitée d'environ 50 ares (5 000 m<sup>2</sup>) dans des bois. Le hameau le plus proche est celui du Peuch, à environ 500 m au S-O. L'exploitant est propriétaire des terrains. Il n'a fait l'objet que de travaux de recherches par petit chantier en 1964, avec 1 seul puits et 1 niveau de galeries, pour une production de moins d'une tonne d'uranium.

**DEMANDE n°1** : plusieurs terrains ayant été vendus depuis le bilan de 2008, il est demandé de fournir un plan cadastral à jour du site avec indication des terrains propriété de l'exploitant.

Le bilan de fonctionnement des anciens sites miniers de la Corrèze réalisé par Areva en 2008 fait état de mesures réalisées dans les eaux de surface (ruisseau de l'étang de Bourre) en aval du site, après la confluence des deux ruisseaux entourant le site. Les valeurs sont reprises ci-après :

<b>Année</b>	<b>pH</b>	<b>Conductivité</b>	<b>U<sub>238</sub> soluble</b>	<b>Ra<sub>226</sub> soluble</b>
2008	5,8	26 µS/cm <sup>2</sup>	1,5 µg/l	0,03 Bq/l

Les valeurs sont caractéristiques d'eaux superficielles en milieu granitique et ne semblent pas présenter de marquage particulier qui pourrait être imputé au site.

Compte-tenu de sa très petite taille, le site n'a pas fait l'objet de visite dans le cadre des contrôles de second niveau réalisés par l'IRSN sur les sites miniers uranifères de Corrèze.



*Localisation du site sur photo aérienne*

## **II – Suites de l’inspection du 25/04/2010**

L’inspection avait constaté le 25 avril 2010 que le périmètre de sécurité (clôture) n’était pas entretenu et avait demandé, pour le 30/09/2010 :

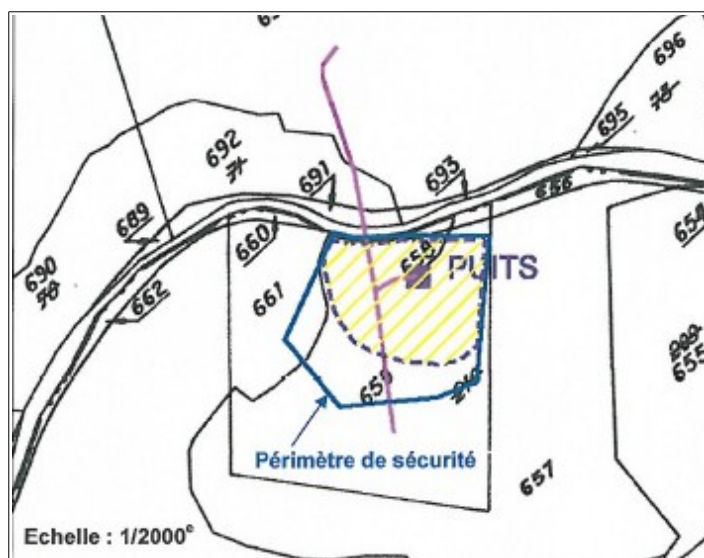
- la remise en état de la clôture et l’entretien de la végétation à son abord,
- la mise en œuvre d’une procédure de contrôle et d’entretien du site

Par courrier du 14/12/2010, l’exploitant a confirmé avoir procédé à l’entretien du site et à la recharge du puits avec mise en place d’un petit talus par-dessus. Il a également à cette occasion procédé à quelques travaux de terrassement sur l’ancien carreau constitué de stériles miniers pour atténuer la radionétrie au sol et réalisé un plan compteur (non transmis à la DREAL).

**DEMANDE n°2** : il est demandé la transmission du plan compteur du site (format A3 minimum, avec indication des valeurs)

## **III – Affaissement de 2012**

En janvier 2012, le maire d’Eyrein a signalé à la CFM un nouvel affaissement sur le puits. L’exploitant a procédé à une nouvelle recharge (comblement) de la tête du puits, ainsi qu’à la mise en place d’un périmètre de sécurité constitué d’une clôture de sécurité de 2 m de haut avec panneaux sur un périmètre de 200 m autour des travaux miniers.



*Emplacement du périmètre de sécurité*

## **IV – Visite du 07 octobre 2019**

Le site fait l’objet d’un entretien (fauchage autour de la clôture) tous les deux ans par un prestataire externe qui signale toute anomalie. Le dernier entretien a été mené courant 2019 pendant lequel une portion de clôture endommagée par une chute d’arbre a été réparée.

L'inspection du site du Peuch a permis de constater le bon état et de l'entretien de la clôture. Il a également été constaté que le puits avait à nouveau évolué, le monticule situé au-dessus présentant une « cuvette » :



*affaissement au droit du puits*

Des mesures ponctuelles ont été prises à l'aide d'un scintillomètre SPP $\gamma$  en chocs/secondes. Ces mesures sont indicatives d'ordres de grandeur, celles-ci n'ayant pas été effectuées en contexte normé.

Le site ayant fait l'objet d'un réaménagement sommaire après exploitation, les valeurs dépassent ponctuellement 6 fois le bruit de fond (de l'ordre de 100 c/s).

Dans le cadre de l'étude sur les versées à stériles réalisée pour le PNGMDR en 2017, une évaluation de la Dose Efficace Annuelle Ajoutée par le site (DEAA) a été réalisée. Elle serait inférieure à 0,28 mSv/an. L'inspection s'interroge toutefois sur la valeur indiquée, basée sur un maximum de 500c/s, alors que celle-ci a mesuré presque le double en certains points du site (cf cartographie ci-après).

**DEMANDE n°3** : il est demandé une actualisation de l'estimation de la DEAA du site, basée sur le plan compteur de la demande n°2.



*Valeurs SPPG mesurées autour de la clôture et à l'intérieur du site*

Enfin, l'inspection rappelle qu'il est attendu le dépôt d'un dossier d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) pour ce site, selon le calendrier ministériel.